

Engagement "zéro phyto"

Pour la reconquête de l'Erdre, avec le syndicat mixte EDENN et la plupart des communes du bassin versant de l'Erdre, La Pouéze s'est engagée à ne plus utiliser à terme de produits phytosanitaires en signant la charte "vers zéro phyto".

Le **Bassin versant de l'Erdre** est le plus grand des sous-bassins versants de l'Estuaire de la Loire. Il couvre environ 1000 Km² sur 53 communes des départements de Maine-et-Loire et de Loire Atlantique.

En qualifiant l'**Entente pour le Développement de l'Erdre Navigable et Naturelle** (EDENN) de structure référente pour le bassin versant de l'Erdre, le **Schéma d'Assainissement et de Gestion de l'Eau** (SAGE) de **l'Estuaire de la Loire** lui confie une grande responsabilité pour la reconquête de l'Erdre.

Les principaux enjeux

Amélioration de la qualité de l'eau :

1. Réduire les pollutions liées aux phytosanitaires et aux rejets d'eaux usées.
2. Accompagner les agriculteurs vers des pratiques durables.

Reconquête des milieux :

1. Restaurer ou entretenir les cours d'eau et les zones humides.
2. Maintenir la biodiversité (Natura 2000).
3. Aménager et organiser les espaces.
4. Faciliter la migration de l'anguille.

Maîtrise des flux :

1. Gérer les eaux pluviales.
2. Affiner la régulation des niveaux d'eau
3. Lutter contre les risques d'inondation.

Ces enjeux, déclinés en 24 actions, représentaient un **budget global d'environ 22 M € pour la période 2011/2015**.

Pour aider à leur réalisation deux contrats de bassin versant ont été signés, un premier entre l'**EDENN** et l'**Agence de l'Eau**, et un second entre l'**EDENN** et la **Région des Pays de la Loire**. Les **Conseils généraux de Maine et Loire de Loire Atlantique** participent également à certaines actions.

Parmi ces 24 actions, 2 étaient à destination des collectivités :

Le plan de désherbage communal

1. identifier et hiérarchiser les zones à désherber en fonction du risque de transfert des produits vers les eaux superficielles
2. adapter les méthodes de désherbage en fonction du niveau de risque

La charte "vers zéro phyto" sur le bassin versant de l'Erdre

Cette charte propose aux collectivités signataires (et aux autres professionnels non agricoles) un cadre technique et méthodologique commun pour une maîtrise des pollutions liées à l'usage de pesticides sur les espaces publics. A cette fin, dans le but de préserver la qualité de l'eau et la santé de tous, elle fixe les objectifs minimums suivants :

1. réduire d'au moins de 75 % les quantités de pesticides appliquées (état initial de référence à définir),
2. supprimer progressivement l'usage des pesticides sur les zones où le risque de transfert des produits est le plus fort.
3. inciter les autres usagers non agricoles (professionnels et/ou particuliers) à suivre la même démarche.

En signant cette charte, La Pouëze s'est engagée à mettre en œuvre ces 2 actions.

Pour de plus amples informations, vous pouvez rejoindre le Syndicat mixte de l'EDENN à l'adresse <http://www.eden-sur-erdre.fr/>